

Les ateliers d'éveil



Pour les enfants, les ateliers d'éveil sont l'occasion de nouvelles découvertes, rencontres et expérimentations ludiques.

Des ateliers thématiques sont proposés tout au long de l'année.

De 9 h 30 à 11 h 30

• Lundi et vendredi, Maison des Enfants à Ocquerre et régulièrement, dans les salles communales du territoire.



Coordonnées du RPE

Maison des Enfants
1 avenue Louis Delahaye • 77440 Ocquerre
Tél. 01 60 61 57 20 • rpe@paysdelourcq.fr

Permanence téléphonique et accueil

SUR RENDEZ-VOUS

- Lundi 14 h/17 h 30
- Mardi : 14 h/17 h
- Jeudi : 14 h/18 h 30
- Vendredi : 14 h/16 h

Realisation : © CCFO - 09/2022

Pays de
l'Ourcq
Communauté de communes

seine
&marne
LE DÉPARTEMENT



CIAS
Pays de l'Ourcq

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
MAISON DES ENFANTS
www.paysdelourcq.fr • /maisondesenfantsocquerre
Appli PanneauPocket 77440

Vous êtes parent ou futur parent

Vous recherchez un mode d'accueil ? Le RPE

- vous renseigne sur les différentes structures d'accueil présentes sur le territoire du Pays de l'Ourcq
- vous oriente en fonction de vos besoins
- vous met à disposition des listes d'assistants maternels agréés sur le territoire.

→ Informations générales sur www.monenfant.fr

Vous employez ou allez employer un(e) assistant(e) maternel(le) ?

Le relais vous :

- informe sur les différentes démarches à effectuer
- accompagnent tout au long de la relation avec votre assistant(e) maternel(le) pour l'élaboration du contrat, déclaration PAJEemploi...
- renseigne sur vos droits et obligations en qualité d'employeur.



Vous êtes assistant(e) maternel(le)

Le RPE vous propose

- un accompagnement tout au long de la relation avec le parent employeur
- des renseignements sur la convention collective et le statut professionnel des assistant(e)s maternel(le)s
- un soutien pédagogique en rapport avec l'accueil des jeunes enfants
- des conférences, réunions thématiques et organisation de sessions de formation dans le cadre de la formation continue
- des ateliers d'éveil avec les enfants que vous accueillez.

Vous souhaitez devenir assistant(e) maternel(le)

Le RPE vous informe

- sur les démarches à effectuer pour votre demande d'agrément
- sur les besoins d'accueil généraux du territoire.

